

Comité syndical du 22 janvier 2024

DL 2024_01/01

DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2023

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **15 janvier 2024**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 22 janvier 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme BONNEAU, LAURENT, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BIASOTTO, BRUYÈRE, DUFOURG, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (17)

Représentés : M. PIN par M. VERDELET, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme FOUNAUD-VEYSSET par M. SEGALA, M. SOUBIRON par M. LORENZELLI (4)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 17

Représentés : 4

TOTAL : 21

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY, M. Vivian BERNOS-USIETO

DL 2024_01/01

DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2023

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité en cours d'année de procéder aux ajustements de crédits nécessaires au règlement des dépenses et recettes engagées par la collectivité ;

Monsieur le Président précise :

Considérant la Cyberattaque dont a été victime la société Coaxis, hébergeur des données du Syndicat, impliquant une incapacité pour les services administratifs à produire tout document du 08 décembre 2023 au 08 janvier 2024,

Considérant la perte de certaines données obligeant les services à les remettre à jour,

Considérant les délais de convocation du bureau syndical et du comité Syndical,

Considérant l'accord du payeur départemental ainsi que du contrôle de légalité sur le dépassement de délai de transmission au vu des circonstances exceptionnelles,

Il convient d'autoriser les mouvements de crédits suivants :

DM 2-2023 : MOUVEMENTS DES CREDITS ENTRE CHAPITRES ET ENTRE SECTIONS

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE - ARTICLE - FONCTION -	MONTANT	observations	CHAPITRE - ARTICLE - FONCTION	MONTANT	observations
011/617 - Etudes et recherches	-23 000,00				
012/6453 - Cotisations caisse de retraite	-22 000,00		013/6419 - Remboursement sur rémunération	19 300,00	Remboursement maladies personnel titulaire
012/64731 - Versées directement	-6 000,00		013/6459 - Remboursement sur charges de SS	630,00	Remboursement maladies personnel contractuel
012/64131 - Rémunérations	-14 500,00		77/773 - Mandats annulés		
012/64118 - Autres indemnités	-1 000,00				
012/6451 - Cotisations à l'URSSAF	-5 000,00				
012/6218 - Autres personnel extérieur	-5 000,00				
012/6478 - Autres charges sociales	-1 430,00				
66/66111 - Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00				
66/6615 - Intérêts des comptes courants	45 000,00				
011/611 - Contrats de prestations de services	-32 140,00				
Total opérations réelles	-40 070,00		Total opérations réelles	19 930,00	
Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	60 000,00		Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	0,00	
042/6811/01 - Dotations aux amortissements	60 000,00	Régularisation comptable de l'actif : retard constaté : Ajustement amortissements supplémentaires 2021-2022 + prorata temporis 2023			
Total section de fonctionnement	19 930,00		Total section de fonctionnement	19 930,00	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE/OPERATION - ARTICLE	MONTANT	observations	CHAPITRE/OPERATION - ARTICLE - FONCTION	MONTANT	observations
Hors opérations					
16/1641 - Emprunts en euros	60 000,00	Échéances emprunts au 31/12/2023			
Sous-total	60 000,00				
Sous-total opération réelles	60 000,00		Sous-total opération réelles	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00		Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	
			040/28138 - Autres constructions	60 000,00	
Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	772 000,00		Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	772 000,00	
041/2312 - Agencements eta ménagements de terrains	170 000,00	Régularisation écriture	041/2031 - Frais d'études	772 000,00	Régularisation écriture
041/2313 - Constructions	602 000,00				
	832 000,00			832 000,00	
TOTAL DEPENSES	851 930,00		TOTAL RECETTES	851 930,00	

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **APPROUVE** la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 22 janvier 2024,

Le Président,

Publication/Affichage le 22 janvier 2024

Ludovic BIASOTTO